

# EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 10 septembre 2026 du jeudi 10  
septembre 2026 à 20:00

**En exercice : 15**

**Présents : 13**

**Excusés : 1**

**Absents : 1**

**Date de la convocation :**  
03/09/2026

**Président de séance :**  
Philippe BUSSERON

**Secrétaire de séance :**  
Marc PROVOST

**Rapporteur :** Philippe  
BUSSEON

**N° interne de l'acte : 3-  
10092026**

**N° de feuillet :**

jeudi 10 septembre 2026, le Conseil Municipal de Commune de  
BAYET s'est réuni(e) au nombre prescrit par la loi, à Salle de réunion  
de la mairie.

**Membres présents :**

Philippe BUSSEON, Bruno LAMOUCHE, Sylvie FRANCES, Marc  
PROVOST, Christian DUBOCAGE, Alexandre QUILLERET, Manon  
GONNIN, Emilie HUGUET, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE  
, Morgane ANTOINE, Joffrey MASSON, Nathalie MAY

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Angélique DUBOCAGE (donne pouvoir à : Christian DUBOCAGE)

**Membres Absents :**

Michel POUYET

## **Délibération 3 - Demande de subvention supplémentaire à la CAF**

### **REHABILITATION DE L'ATELIER COMMUNAL EN CRECHE**

Monsieur le Maire explique que l'appel d'offre pour la réhabilitation de l'atelier communal en crèche a été effectué et donne lieu à un surcoût par rapport aux estimations des bureaux d'études. Nos demandes de subvention ayant été faite avec la première estimation de l'architecte, il est nécessaire de demander une subvention supplémentaire à la CAF de l'Allier sur ces fonds propres.

La maîtrise d'oeuvre prévu à 48 450 € HT est de 80 075 € HT, soit un surcoût de 31 625 €. Le total des travaux HT étant de 1 010 723,71 €, nous sollicitons une subvention supplémentaire sur la différence avec la première estimation, soit 360 723 €, avec un taux de 50 %, soit une somme de 180 391 €.

Le nouveau plan de financement s'établit ainsi :

|                                         |                     |
|-----------------------------------------|---------------------|
| - Subvention DSIL (Etat) :              | 113 760 € (11,25 %) |
| - Subvention CAF (programme national) : | 355 000 € (35,13 %) |
| - Subvention département de l'Allier :  | 90 000 € (8,90 %)   |
| - Subvention CAF de l'Allier :          | 180 391 € (17,85 %) |
| - Autofinancement commune :             | 271 573 € (26,87 %) |

Le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer les marchés de travaux
- VALIDE le nouveau plan de financement
- CHARGE le Maire de solliciter la subvention au titre des fonds propres de la CAF de l'Allier.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

L'autofinancement de la commune et le montant des aides publiques sollicitées pourront être augmentés en cas de besoin.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Sylvie FRANCES, Marc PROVOST, Christian DUBOCAGE, Alexandre QUILLERET, Angélique DUBOCAGE, Manon GONNIN, Emilie HUGUET, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE , Morgane ANTOINE, Joffrey MASSON, Nathalie MAY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Ainsi délibéré les jours, mois et an que  
dessus et le présent extrait certifié  
conforme au registre.

Le Maire

Le Secrétaire de séance,  
Marc PROVOST



Certifié exécutoire : 11 septembre 2026  
Transmis au contrôle de légalité le : 11 septembre 2026  
Publié le : 11 septembre 2026

